

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota  
Propositions économiques de l'Union pour le successeur de la convention collective de  
2025**

**UNION 8 - 1er juillet 2025 - 17h**

Les propositions suivantes s'ajoutent à celles énumérées dans UNION 7 - 1er juillet 2025 - 15h

**SALAIRES**

**UNION ÉCONOMIQUE 1A** Augmenter le tarif de base chaque année du contrat :

Année 1 - 4,00 \$

Année 2 - 1,00 \$

Année 3 - 1,00 \$

**UNION ÉCONOMIQUE 1B** Améliorer les échelles salariales

1re année +0,15 \$

2e année +0,30 \$

3e année +0,55 \$

4e année +0,90 \$

5e année +1,20 \$

6e année +1,55 \$

7e année +1,75 \$

**SOINS DE SANTÉ**

**UNION ÉCONOMIQUE 2A** Geler le montant des primes des employés au taux de 2025

**UNION ÉCONOMIQUE 2B** Améliorer les avantages pour la santé

- Augmenter le maximum annuel pour les soins dentaires et orthodontiques
- Améliorer la vision - réduire les dépenses personnelles
- Augmenter les prestations d'assurance-vie

**VACANCES**

**UNION ÉCONOMIQUE 3A** Durée des vacances

1 an 2 semaines (aucun changement)

6 ans 3 semaines

12 ans 4 semaines

17 ans 5 semaines

22 ans 6 semaines

*L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.*

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota  
Propositions économiques de l'Union pour le successeur de la convention collective de  
2025**

**UNION 8 - 1er juillet 2025 - 17h**

1 semaine supplémentaire tous les 5 ans par la suite

**UNION ÉCONOMIQUE 3B** Rouler sur

Les employés seront autorisés à reporter 2 semaines de vacances à l'année suivante

**VACANCES**

**UNION ÉCONOMIQUE 4A** Ajoutez Martin Luther King

**UNION ÉCONOMIQUE 4B** Ajouter Juneteenth

**TEMPS DE MALADIE ET DE SÉCURITÉ**

**UNION ÉCONOMIQUE 5**

La Société doit prévoir 48 heures par an, avec un report de 80 heures maximum.

**401(k)**

**UNION ÉCONOMIQUE 6**

Année	Cotisation des travailleurs	Match d'entreprise
1	2000 \$	2000 \$ (pas de changement)
5	2500 \$	2500 \$ (pas de changement)
10	3000 \$	3000 \$ (pas de changement)
<b>15</b>	<b>3250 \$</b>	<b>3250 \$</b>
20	3 500 \$	3 500 \$ (pas de changement)
<b>30+</b>		<b>100%</b>

**INTENDANTS EN CHEF**

**UNION ÉCONOMIQUE 7**

NOUVEAU : La Société s'engage à rémunérer deux (2) délégués syndicaux en chef, désignés par le Syndicat, pour couvrir tous les quarts de travail de l'établissement, parmi les employés de

*L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.*

**Section locale 663 de l'UFCW et Quality Pork Processors (QPP) à Austin, Minnesota  
Propositions économiques de l'Union pour le successeur de la convention collective de  
2025**

**UNION 8 - 1er juillet 2025 - 17h**

la Société qui auront comme tâches l'administration de la présente convention, y compris les affectations de sécurité et le traitement des griefs.

**RÉMUNÉRATION DES FORMATEURS**

**UNION ÉCONOMIQUE 8**

Les employés qui doivent former d'autres employés recevront 1,50 \$ de plus par heure pour toutes les heures travaillées pendant le quart de travail.

**PARTAGE DES BÉNÉFICES**

**UNION ÉCONOMIQUE 9**

Les employés recevront une prime de partage des bénéfices de fin d'année, ouverte à la discussion sur la manière de la structurer

**AUTRE**

**UNION ÉCONOMIQUE 10**

- A.** Augmentation du ticket repas de 6 \$ à 8 \$ (pour faire face à l'augmentation du coût des repas à la cafétéria)
- B.** Vente de viande - possibilité d'acheter de la viande à prix réduit pour les employés
- C.** Article 17, section 5 (e) Augmentation de 0,50 \$ à 1,50 \$ l'heure lorsque le titulaire d'un emploi permanent est muté de son poste pendant plus de 4 heures et que son poste est remplacé
- D.** Vacances et jours fériés - les employés seront payés pour le même nombre d'heures que celui prévu à leur horaire habituel (exemple : les employés dont le horaire habituel est de 10 heures seront payés pour 10 heures)
- E.** Entretien - augmentation de l'allocation de démarrage à 250 \$

*L'Union se réserve le droit d'ajouter, de supprimer, de modifier, d'altérer ou de changer ses propositions au cours de l'exercice. Négociations. Le Syndicat se réserve également le droit de formuler des contre-propositions aux propositions de la Société. Tout accord de principe entre les parties est soumis à ratification.*